



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/331

PUP Ginkgo - Groupe scolaire (acquisition et amélioration) - Opération n° 07311001 – 12, rue Croix-Barret 69007 Lyon - Lancement des travaux de l'opération - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/331 - PUP GINKGO - GROUPE SCOLAIRE (ACQUISITION ET AMELIORATION) - OPERATION N° 07311001 – 12, RUE CROIX-BARRET 69007 LYON - LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'OPERATION - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3269 du 25 septembre 2017, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition par la Ville de Lyon du tènement immobilier en vue d'y construire un groupe scolaire.

Par délibération n° 2018/4031 du 2 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé le lancement des études préalables.

Par délibération n° 2019/4586 du 25 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé le lancement des travaux relatifs à la déconstruction du bâtiment et des études de construction.

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 « Aménagements Groupes Scolaires 2015 -2020 », programme n° 00006.

La croissance démographique du secteur de Lyon 7^{ème} près de la rue Croix-Barret nécessite la construction d'un groupe scolaire de 18 classes. Ce projet sera bâti sur un terrain de 7 373 m² situé rue Croix-Barret à Lyon 7^{ème}.

Le programme prévoit :

- la déconstruction de l'usine occupant le site ;
- une campagne de dépollution de sol de la parcelle, ;
- la construction d'un nouveau groupe scolaire de 18 classes (dont 8 maternelles et 10 élémentaires), un restaurant scolaire ainsi que des locaux annexes, et un gymnase de 600 m² pouvant fonctionner de manière indépendante de l'école.

Le projet prévoit également la création future de l'allée de Gerland.

Les travaux de déconstruction étant aujourd'hui terminés, il convient de lancer les travaux de construction du groupe scolaire.

Le coût global de l'opération est estimé à 23 500 000 euros TTC (valeur mai 2018), comprenant notamment 17 500 000 euros TTC pour les travaux de construction, 400 000 euros TTC pour le mobilier, 3 480 000 euros pour le foncier et 120 000 euros TTC pour les assurances dommage-ouvrage et tous risques chantier. Cette opération est financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020 », programme n° 00006 « Scolaire ».

Les marchés publics nécessaires à la construction du groupe scolaire Ginkgo seront attribués conformément à la réglementation en vigueur.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2017/3269 du 25 septembre 2017, n° 2018/4031 du 2 juillet 2018, n° 2019/4586 du 25 mars 2019 et n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission **Transition écologique - Mobilités** ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux de construction de l'opération n° 07311001 « PUP Ginkgo – Groupe scolaire (acquisition et construction) » ainsi que l'adaptation du montant de l'opération sont approuvés. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.
- 2- La dépense de fonctionnement résultant du paiement des primes d'assurances sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon, nature 6162, fonction 020, programme ASSURANCES, opération PRIME, ligne de crédit 99513, sous réserve du vote du budget principal 2021 et suivants.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006 , opération n° 07311001, AP n° 2015-1, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

| | |
|---------------------|----------------|
| - Réalisé antérieur | 4 290 508 € ; |
| - 2020 : | 1 300 000 € ; |
| - 2021 : | 4 000 000 € ; |
| - 2022 : | 10 000 000 € ; |
| - 2023 : | 3 500 000 € ; |
| - Au-delà : | 289 492 €. |

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET